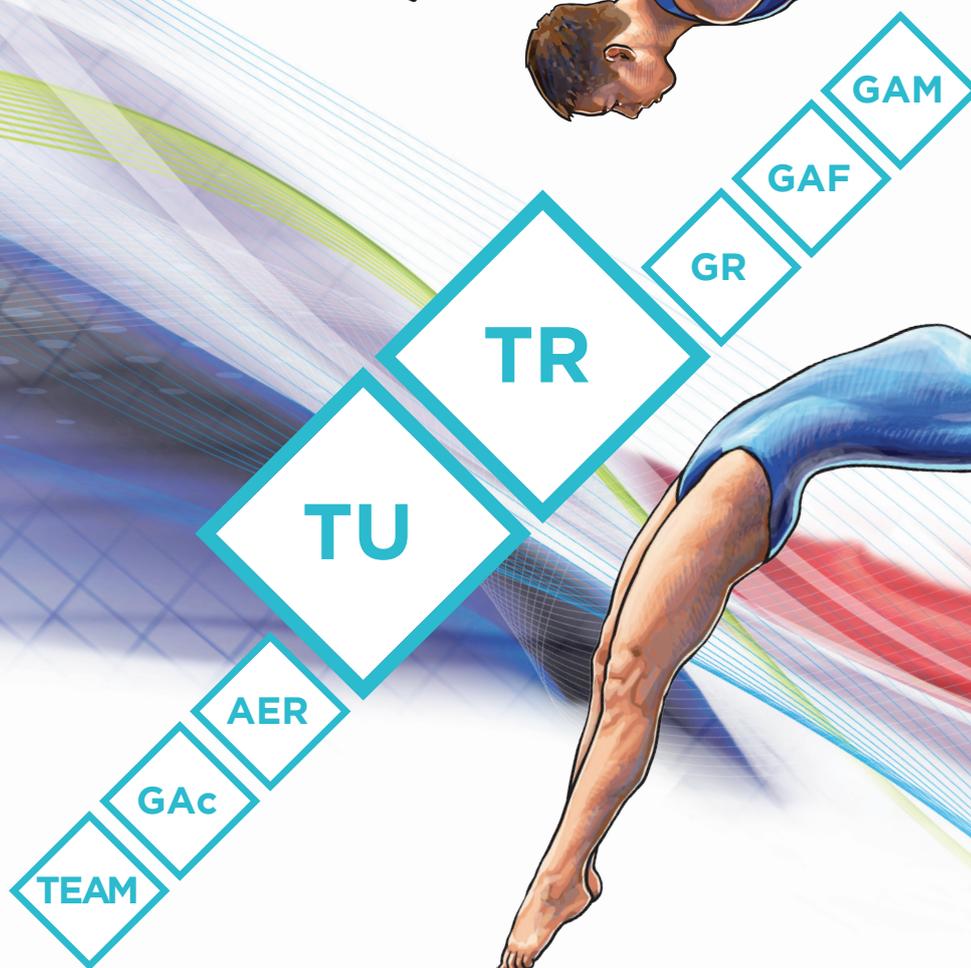


RÈGLEMENT TECHNIQUE
**TRAMPOLINE
TUMBLING**
2021-2022



Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	03
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	04
L'ORGANISATION TERRITORIALE	05
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	07
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	08
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	09
2. Organisation Compétitive TR	11
ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	12
GÉNÉRALITÉS	13
FÉDÉRAL	22
PERFORMANCE	25
ÉLITE	29
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES	36
HANDI-TRAMP	39
3. Organisation Compétitive TU	45
ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	46
GÉNÉRALITÉS	47
FÉDÉRAL	53
PERFORMANCE	55
ÉLITE	64
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES	70
4. Règlementation générale	74
GÉNÉRALITÉS	75
MÉDICAL	76
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	77
GESTION INFORMATIQUE	80
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	81
GYMNASTES	82
ENTRAÎNEURS	83
JUGES	84
MATÉRIEL	85

PRÉAMBULE

La pandémie de la Covid-19 aura eu un impact très important sur l'activité de la Fédération Française de Gymnastique, de ses structures déconcentrées, des clubs affiliés et bien évidemment des gymnastes licenciés.

Au niveau des pratiques compétitives, après une saison 2019-2020 écourtée à compter du mois de mars, celle de 2020-2021 n'a finalement pas réellement débuté. La très grande majorité des compétiteurs n'a pas pu s'entraîner dans des conditions normales et les contraintes sanitaires mises en place n'ont pas permis l'organisation des compétitions, à l'exception de celles s'adressant aux publics considérés comme étant prioritaires, à savoir le Top 12 GAM et GAF et les championnats de France Élite pour toutes les disciplines concernées.

Nous espérons tous que la situation va enfin se stabiliser et revenir à la normale, pour aboutir à une saison 2021-2022 pleine et entière.

Elle sera marquée par la bascule sur un nouveau cycle olympique, avec en particulier la mise en œuvre des nouveaux codes de pointage de la Fédération Internationale de Gymnastique, lesquels vont être pris en compte totalement ou partiellement dans notre organisation compétitive.

Elle doit aussi permettre l'utilisation des outils informatiques développés pour la gestion des compétitions du niveau départemental au niveau national : EngaGym / OrdoGym / ScoreGym/Live.

Bonne reprise à tous, et à bientôt sur les plateaux de compétition.



1.

Organisation FFGym

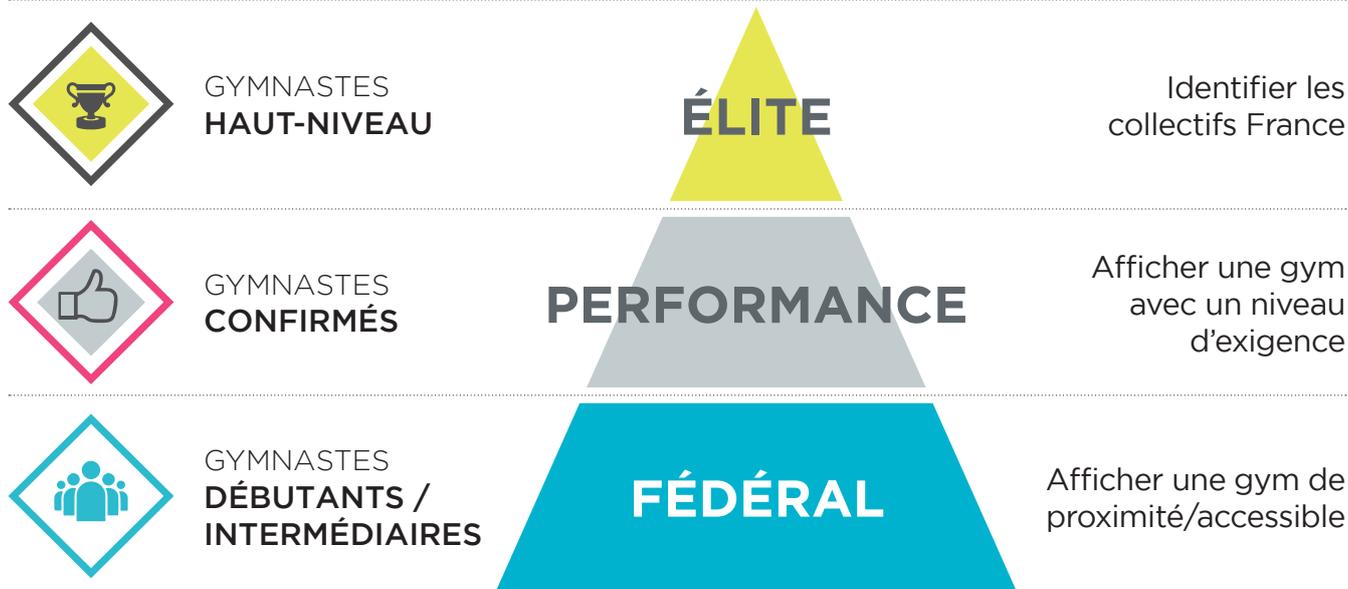
- p04 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p05 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p07 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p08 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p09 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



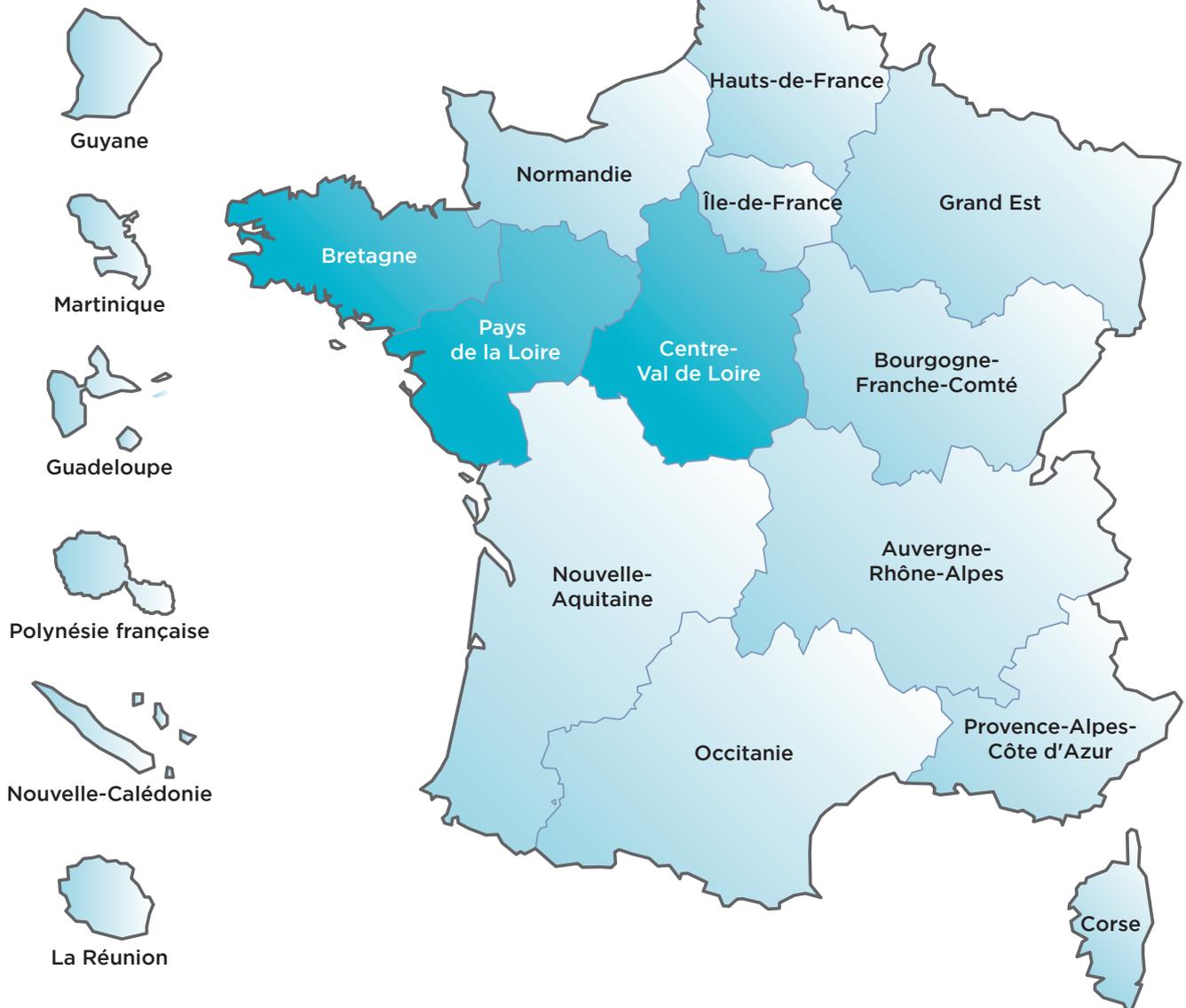


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

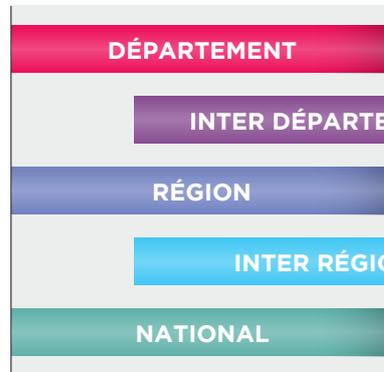
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer





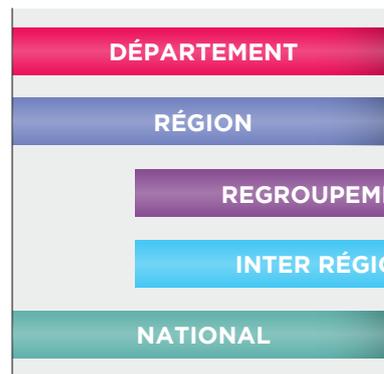
RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



→ Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



→ Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

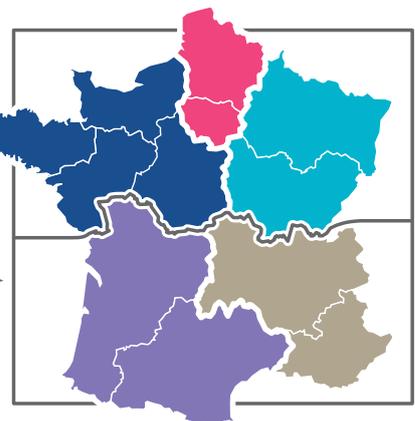
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

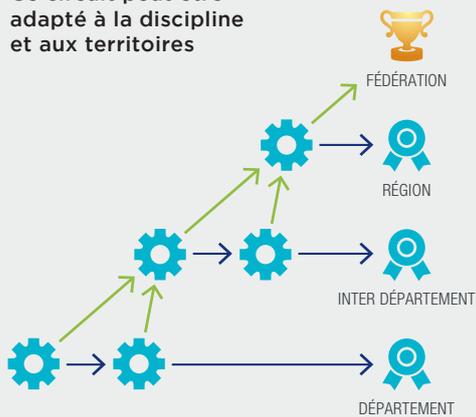


RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



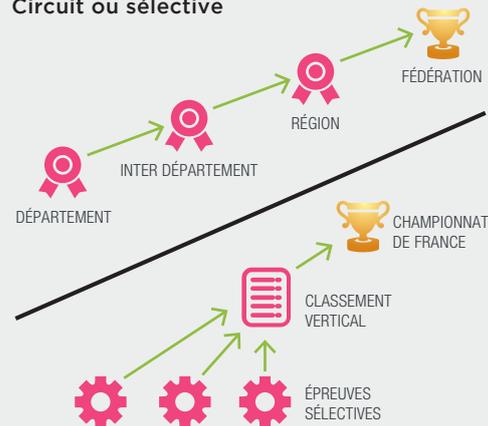
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective

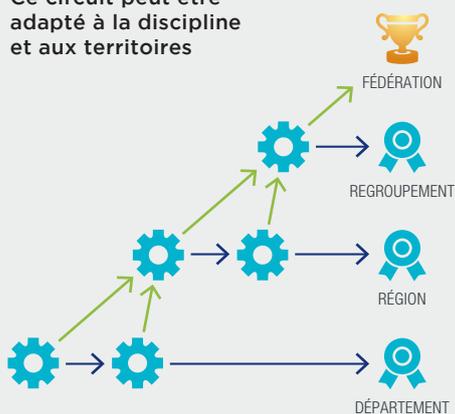


RÉGIONS SANS FUSION



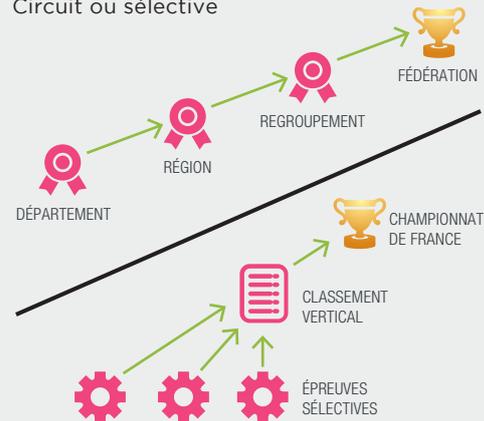
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet	Progression technique en					
Rouge	GAM	GAF	GAc	Aéro	TR	GR
Bleu						
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10	Access Gym Général Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic					
9						
8						
7						
6						
5						Access Gym GR Général Animation sur les bases du manie- ment d'engins
4						
3						
2						
1						

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

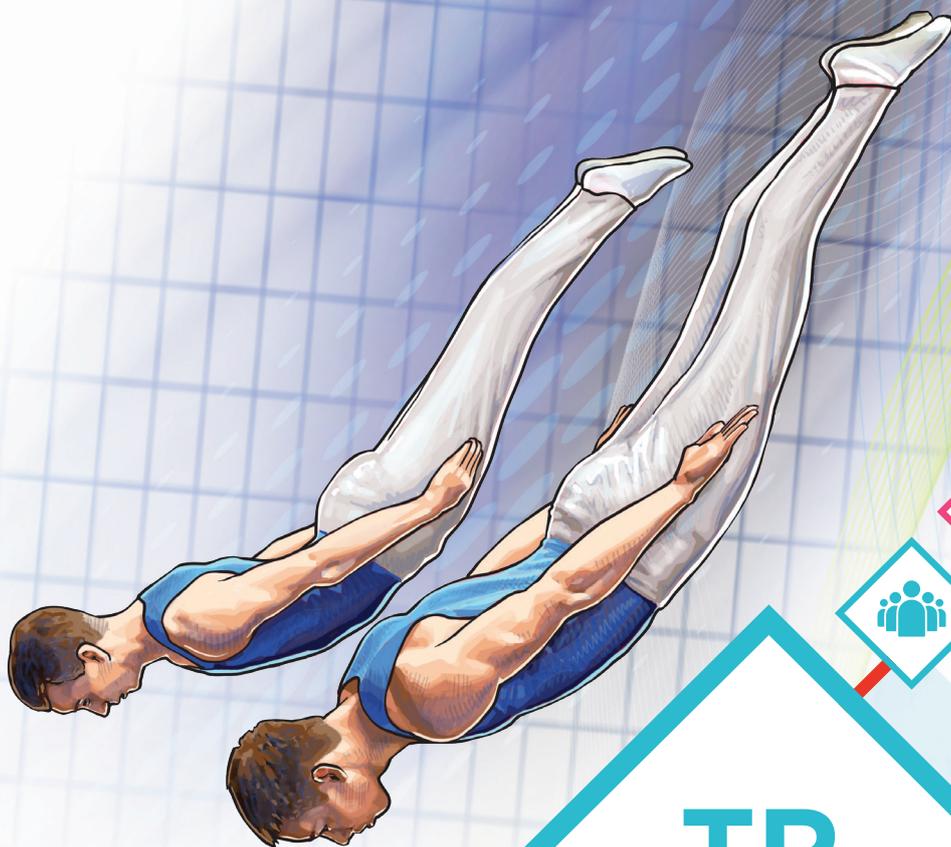
La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



2. Organisation Compétitive TRAMPOLINE

- p12 ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS
- p13 GÉNÉRALITÉS
- p22 FÉDÉRAL
- p25 PERFORMANCE
- p25 • FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE
- p28 • FILIÈRE NATIONALE SYNCHRONISÉE
- p29 ÉLITE
- p29 • FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE
- p32 • FILIÈRE ÉLITE SYNCHRONISÉE
- p36 CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
- p39 HANDI-TRAMP

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Vous retrouverez les abréviations et définitions suivantes dans le règlement technique et la lettre FFGym.

- » **FIG** : Fédération Internationale de Gymnastique
- » **FFGym** : Fédération Française de Gymnastique
- » **RTF** : Représentant Technique Fédéral
- » **DTN** : Directeur Technique National
- » **DHN** : Directeur du Haut Niveau
- » **CNS** : Commission nationale spécialisée
- » **L1** : Libre 1
- » **L2** : Libre 2
- » **FE** : Fédérale
- » **NA** : Nationale
- » **NB** : Nationale B
- » **EL** : Élite
- » **Salto** : rotation transversale
- » **Vrille** : rotation longitudinale
- » **JA** : Juge arbitre
- » **E** : Exécution
- » **D** : Difficulté
- » **HD** : Horizontal Displacement (déplacement horizontal)
- » **ToF** : Time Of Flight (Temps de Vol)
- » **TRI** : Trampoline individuel
- » **TRS** : Trampoline synchronisé
- » **pt / pts** : point(s)
- » **SYN** : synchronisé
- » **S1** : Sélective 1
- » **S2** : Sélective 2
- » **S3** : Sélective 3
- » **S4** : Sélective 4
- » **CDF** : Championnat de France
- » **DNS** : Disqualification du passage en cours

GÉNÉRALITÉS

JUGEMENT

» Le Code FIG en vigueur (2022-2024) doit être appliqué, sauf cas spécifiquement mentionnés.

» **Composition des jurys**

COMPÉTITION INDIVIDUELLE	Sans équipement HD Filières NA et EL	Avec équipement HD
Juge arbitre	1	1
Juge à l'exécution¹ (juges 1 à 6)	4/6	6
Juge ToF²	0/1	0/1
Juges HD	2	
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)	2	2
TOTAL	Mini : 9 Maxi : 12	Mini : 9 Maxi : 10

¹ Choisir l'une ou l'autre des options en fonction du nombre de juges disponibles

² Cette fonction peut être exercée par le JA (point 19 du Code FIG)

COMPÉTITION SYNCHRONISÉE	Avec équipement Synchro Sélectives	Avec équipement HD / ToF CDF et Masters
Juge arbitre	1	1
Juge à l'exécution TR 1 = juges 1, 3 (et 5) TR 2 = juges 2, 4 (et 6)	4	6
Juges HD¹	2/4	0/1
Juge Synchro²	0/1	
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)	2	2
TOTAL	Mini : 9 Maxi : 12	Mini : 9 Maxi : 10

¹ Choisir l'une ou l'autre des options en fonction du nombre de juges disponibles

² Cette fonction peut être exercée par le JA (point 19 du Code FIG)

» **Nombre et niveau des juges**

» Tous les clubs doivent engager un ou plusieurs juges licenciés pour toute la durée de la compétition, selon les modalités suivantes :

NOMBRE DE COMPÉTITEURS (TRI) ou NOMBRE DE GROUPES (TRS)	Nombre de juges en TRI		Nombre de juges en TRS	
	mini	maxi	mini	maxi
de 1 à 4	1	2	1	2
de 5 à 8			2	3
de 9 à 19	2	3	3	4
20 et +	3	4		

» **Niveau exigé pour les juges TRI et TRS**

NIVEAUX	Filières	Note E	Note D	Note HD	machine TV	JA
1	FE	X	X	(X)		
	NA/NB					
	EL					
2	FE	X	X	(X)		
	NA/NB	X	X	X	X	
	EL					
3	FE	X	X	(X)		X
	NA/NB	X	X	X	X	
	EL	X*	X*	X*	X*	
4	FE	X	X	(X)		X
	NA/NB	X	X	X	X	X
	EL	X	X	X	X	X
5	FE	X	X	(X)		X
	NA/NB	X	X	X	X	X
	EL	X	X	X	X	X

(X) Facultatif

* Sauf compétitions nationales

» Fonctions exercées pour les juges TRI et TRS

Compétitions	Filières	Niveau des juges TRI et TRS				
		1	2	3	4	5
Compétition filière	FE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Trophée Fédéral	FE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	NB		Oui	Oui	Oui	Oui
S1 et S2	NA		Oui	Oui	Oui	Oui
	EL			Oui	Oui	Oui
S3	NA			Oui	Oui	Oui
	EL			Oui	Oui	Oui
S4	NA			Oui	Oui	Oui
	EL				Oui	Oui
CDF Équipes	NA 2 & 3			Oui	Oui	Oui
	NA 1				Oui	Oui
Masters	EL				Oui	Oui
CDF	NA			Oui	Oui	Oui
	EL				Oui	Oui

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES JUGES

- » Les épreuves TRI et TRS sont des épreuves différentes.
- » Une compétition (TRI et/ou TRS) qui se déroule sur plusieurs jours est considérée comme une seule et même compétition.

RÉUNION DES JUGES

- » La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire.
- » Lors des compétitions nationales, l'absence de juge entraîne une amende de 305 euros. Elle doit

être réglée par le club auprès du directeur de la compétition avant le début des épreuves.

- » En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion, ou pendant la

compétition, c'est le juge "réserve" qui le remplace. L'amende pour défaut de juge devra être réglée.

LES COMPÉTITEURS JUGES

- » Ils sont tolérés lors des S1, S2 et S3 pour juger une filière inférieure à celle dans laquelle ils concourent, sauf dérogation.

- » Ils ne sont ni autorisés aux compétitions nationales, ni lors de la S4, sauf dérogation.

- » Les demandes de dérogation sont à effectuer auprès du responsable des juges de la compétition.

Pour davantage d'informations sur les dispositions particulières concernant les juges, se référer au chapitre « Règlementation Générale » du Règlement Technique en vigueur.

CALCUL DES NOTES

NOTES D'EXÉCUTION

- » Se référer au Code FIG en vigueur.
- » Les responsables des compétitions départementales, régionales ou inter-régionales peuvent modifier le nombre des juges à l'exécution si nécessaire.

NOTES DE DIFFICULTÉ

- » En cas de dépassement du plafond de difficulté de la catégorie, la note maximale autorisée sera affichée.

NOTES HD

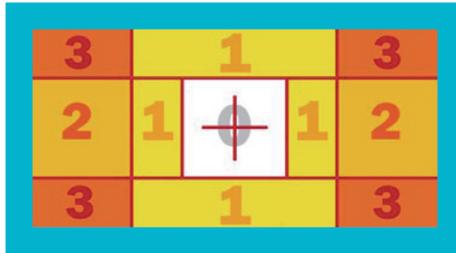
- » En l'absence d'appareil électronique de mesure, des juges sont chargés d'attribuer une note de déplacement (HD) :

TRI	2 juges		
TRS	Trampoline 1	1 juge mini	2 juges maxi
	Trampoline 2	1 juge mini	2 juges maxi

- » Déductions dans le cas d'un jugement par l'équipement électronique (Masters, CDF et CDF Équipes) :

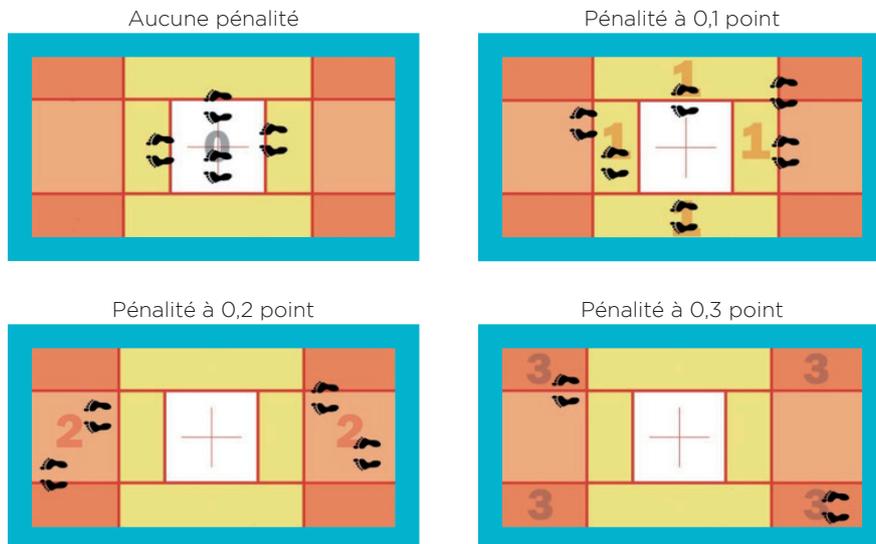
0.3	0.2		0.3
0.2	0.1	0.0	0.1
0.3	0.2		0.3

» Déduction dans le cas d'un jugement sans équipement électronique :



- La ligne qui sépare deux niveaux de pénalité appartient à la zone la moins pénalisée
- Si un pied au moins est entièrement positionné à l'extérieur des limites d'une zone, la pénalité supérieure est appliquée.

Exemples :



NOTES DE SYNCHRONISATION

» Lors de toutes les compétitions synchronisées, les machines mises à disposition par la fédération doivent être **OBLIGATOIREMENT** utilisées pour définir la note.

DÉFAILLANCE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

» En cas de défaillance des équipements électroniques ToF ou Synchro, la méthode de recherche de la note est disponible sur le site fédéral : https://moncompte.ffgym.fr/Compétition/Base_documentaire_competition/Trampoline_Tumbling

CARTE DE COMPÉTITION

- » Pour toutes les filières, la carte de compétition est facultative (sauf Masters).

LES EXERCICES DE COMPÉTITION

- » Un exercice au trampoline comporte dix éléments différents enchainés (sauf dispositions particulières).
- » On distingue deux types d'exercices :

L1	L2
Comporte des exigences et/ou des bonus	Le gymnaste peut changer les éléments et leur ordre à sa guise sans pénalité

- » Les positions de réception autorisées en compétition sont les suivantes : assis, ventre, dos et debout sur les deux pieds. La position quatre pattes est tolérée pour la catégorie FE 7-8 ans.
- » Le Jury d'Appel se réserve le droit de faire changer un exercice ou interdire la participation d'un gymnaste, si la sécurité de celui-ci est mise en cause.

LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

LES COMPÉTITIONS EN INDIVIDUEL

- » Ces compétitions donnent lieu à un classement individuel.
- » Elles peuvent donner lieu à un classement par club (masculin, féminin, mixte) lors des compétitions régionales ou du regroupement et/ou inter-régionales.
- » Leurs programmes diffèrent selon les filières (FE, NA, EL), les catégories, et la nature des compétitions (coupes, championnats...).

LES COMPÉTITIONS EN SYNCHRONISÉ

- » Ces compétitions donnent lieu à un classement par groupe synchronisé.
- » Leurs programmes diffèrent selon les filières (NA, EL), les catégories, et la nature des compétitions (coupes, championnats...).
- » Un groupe synchronisé est composé de deux gymnastes.

LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

- » Ces compétitions donnent lieu à un classement exclusivement par équipe (de club, de comité...).

LES 3 FILIÈRES DE COMPÉTITION

LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- » Cette filière est destinée aux gymnastes débutants et initiés.
- » Sa finalité est le Trophée Fédéral.
- » À l'échelon départemental, le respect du règlement de la filière fédérale est conseillé.
- » Chaque région ou regroupement doit organiser au minimum 2 étapes qualificatives pour le Trophée Fédéral en respectant la réglementation décrite au chapitre « FÉDÉRAL ».
- » Chaque région ou regroupement doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral. Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région ou regroupement.

LA FILIÈRE NATIONALE (NA & NB)

- » Cette filière est destinée aux gymnastes initiés et confirmés.
- » Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé.
- » Sa finalité est le Championnat de France de la filière Nationale pour les gymnastes sélectionnés et le Trophée Fédéral pour les gymnastes non sélectionnés.

LA FILIÈRE ÉLITE

- » Cette filière est destinée aux gymnastes confirmés et experts.
- » Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé.
- » Sa finalité est le Championnat de France de la filière Élite.

CHANGEMENT DE FILIÈRE AU COURS D'UNE MÊME SAISON SPORTIVE

- » Un gymnaste peut participer à une compétition sélective en filière Nationale ou Élite.
- » Il participera à la finale nationale de la filière la plus élevée pour laquelle il aura obtenu sa sélection.

FILIÈRES COMPATIBLES EN INDIVIDUEL ET SYNCHRO

- » Un gymnaste peut concourir lors de la même compétition :

	En individuel en filière		En synchro en filière
	FÉDÉRALE	→	NATIONALE
	NATIONALE	→	NATIONALE / ÉLITE
	ÉLITE 10 ans	→	NATIONALE / ÉLITE (sur dérogation)
	ÉLITE (autres catégories)	→	ÉLITE

DÉTERMINATION DU CLASSEMENT

- » Les 8 meilleurs gymnastes à l'issue des qualifications accèdent à la finale.
- » En TRI, le nombre de finalistes peut être ajusté, dans une limite maximum de 16, pour permettre la participation de 8 gymnastes de nationalité française.
- » Remise à zéro des scores lors des finales (Code FIG) pour toutes les catégories de toutes les filières.

DEMANDES DE DÉROGATION EN INDIVIDUEL OU SYNCHRONISÉ

(POUR UNE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE)

- » Les clubs peuvent déposer une demande de dérogation au plus tard 48h après la S4, par courriel à : cnstr_tu@ffgym.fr
- » Seuls les cas des gymnastes qui ont fait l'objet d'une demande de dérogation sont étudiés.
- » La CNS (NA) ou le DHN (EL) se réservent le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés au CDF.
- » La liste officielle des gymnastes sélectionnés au CDF est disponible sur le site fédéral quelques jours après la S4.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

RÉPÉTITION DE SAUTS VERTICAUX

FE (dans les L1)	NA (dans les L2)	EL (dans les L2)
Autorisé pour les 7-8 ans et les 9-10 ans	Interdit pour toutes les catégories (2 points de pénalité appliqués par les juges D)	Autorisé pour toutes les catégories (Code FIG)
Interdit pour les autres catégories (2 points de pénalité appliqués par les juges D)		

CONDITIONS POUR LES TRIPLES ET QUADRUPLES ROTATIONS

- » La réalisation des triples et quadruples saltos en compétition est soumise à validation préalable (voir tableaux ci-dessous).

TRIPLES SALTOS		
FE	NA	EL
Interdit	Autorisés pour les gymnastes de la catégories 17 et + après validation	Avec 360° de vrille ou moins : autorisés après validation
	Seuls les éléments suivants peuvent être réalisés : 12.0.0.1.o 12.0.0.1.<	Avec + de 360° de vrille : autorisés pour les 17-21 ans et Seniors uniquement

QUADRUPLES SALTOS		
FE	NA	EL
Interdit	Interdit	Autorisés pour les Seniors uniquement, après validation

PROCÉDURE DE DEMANDE POUR LES TRIPLES ET QUADRUPLES SALTOS

- » Au plus tard 10 jours avant la compétition.
- » Demande par courriel à validationdiff@ffgym.fr accompagnée de vidéos (ou liens vers des vidéos).
- » Validation par le DHN ou son représentant.
- » Le non-respect de cette procédure interdit l'inscription sur la liste officielle des gymnastes autorisés.
- » Un gymnaste qui réalise un triple ou quadruple salto sans être inscrit sur la liste officielle se verra attribuer la note de zéro sur le passage concerné.
- » Les gymnastes de nationalité étrangère possédant une licence à la FFGym peuvent réaliser des triples ou quadruples saltos s'ils les ont déjà présentés lors d'une compétition internationale (labellisée FIG).

COMPÉTITEURS, PAREURS ET ENTRAÎNEURS

COMPÉTITEURS

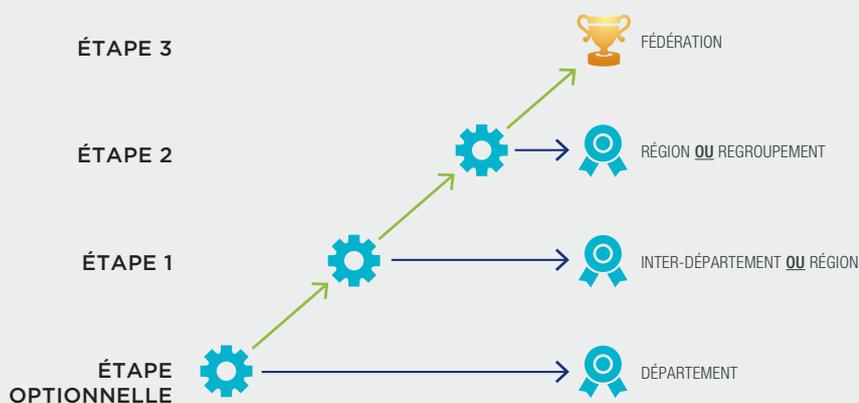
- » Pour toutes les filières :
 - Tenue des compétiteurs : application du Code FIG (bijoux, lunettes, bandeau, précaution pour les cheveux, etc...).
 - Les shorts ou sokols de couleurs foncées sont tolérés.

ENTRAÎNEURS / PAREURS

- » Le JA vérifie la conformité des tenues des gymnastes, pareurs et entraîneurs :
 - Le port de bijoux amples ou volumineux est interdit en parade (grandes boucles d'oreilles, bracelets amples, colliers, etc...).
 - Survêtement, tee shirt, polo, pantalon de survêtement ou short de sport sans motif, chaussures de sport sont autorisés.
 -
 - Les tenues représentant une nation ne sont pas autorisées.
 - Un juge en tenue peut être autorisé en parade, après accord du JA.
- » Consignes pour l'utilisation du tapis de parade :
 - En compétition, l'utilisation d'un deuxième tapis de parade est autorisé uniquement à partir de la catégorie 15-16 ans des filières NA et EL.
 - En individuel, si un seul tapis de parade est utilisé, il doit être positionné face au jury.
 - En synchronisé, les tapis de parades peuvent être utilisés en vis à vis.



CIRCUIT COMPÉTITIF



» Chaque région **ou** regroupement doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral. Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région **ou** regroupement.

ADAPTATION DU CODE FIG POUR LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- » En FE 7-8 ans et FE 9-10 ans chaque élément peut être répété une fois.
- » La chandelle intermédiaire n'entraîne pas d'interruption. Elle ne fait pas partie de l'exercice et le gymnaste sera noté sur tous les autres éléments. Une pénalité de 2 pts par chandelle intermédiaire est toutefois appliquée (juges difficulté).
- » En cas d'interruption de l'exercice avant le 5ème élément (maximum 4 éléments réalisés), le gymnaste est autorisé à recommencer 1 seule fois, immédiatement, sur indication du JA. Une pénalité de 2 pts est appliquée (JA).
- » Une arrivée pieds décalés n'entraîne pas l'interruption de l'exercice.
- » Si un gymnaste réalise un nombre de saltos supérieur au nombre indiqué dans le tableau des exigences, une pénalité de 2 pts est appliquée (juges difficulté).
- » En filière Fédérale, il n'y a pas de note ToF.
- » En filière Fédérale, la note HD est facultative.
- » La note affichée par chaque juge à l'exécution ne peut être inférieure à 4 pts.
- » Dispositions spécifiques pour la composition des jurys en filière Fédérale :

COMPÉTITION INDIVIDUELLE	NOMBRE DE JUGES
Juge arbitre ¹	1
Juge à l'exécution ¹ (juges 1 à 6)	4/6
Juges HD ²	0/2
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)	2
TOTAL	Mini : 6 Maxi : 11

¹ L'un des juges E peut exécuter la fonction de JA

² Choisir l'une ou l'autre des options, en fonction du nombre de juges disponibles



PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

» Les règles de compétition - Epreuves individuelles

- Chaque gymnaste doit présenter deux L1 identiques ou différents.
- Le meilleur des deux L1 sera retenu pour obtenir le total de chaque gymnaste et établir le classement.
- Les éléments de 540° de salto et plus ne sont pas autorisés.

» Chaque gymnaste doit respecter les exigences propres à sa catégorie, pour chaque exercice :

TABLEAUX DES EXERCICES DE LA FILIÈRE FÉDÉRALE

7-8 ans	9-10 ans	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17 ans et +
Au plus 1 élément comportant 360° de salto maximum avec ou sans 1/2 vrille	Au plus 2 éléments comportant 360° de salto maximum avec ou sans demi-vrille	Au plus 4 éléments comportant 360° de salto maximum avec ou sans 1/2 vrille	Au plus 6 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 540° de vrille maximum	Au plus 8 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 540° de vrille maximum	Les éléments doivent comporter entre 270° et 450° de salto avec 720° de vrille maximum
Un ou plusieurs éléments avec réception assise	Un élément avec réception sur le ventre ou sur le dos	Un élément avec réception sur le dos	Un élément avec réception sur le dos		
	Un ou plusieurs éléments avec réception assise	Un élément avec réception sur le ventre	Un élément avec réception sur le ventre		
Respect des maxima de difficulté des L1 : voir la Lettre FFGym TR-TU de la saison en cours					



TROPHÉE FÉDÉRAL

LE TROPHÉE FÉDÉRAL EST UNE COMPÉTITION QUI SE DÉROULE PENDANT LE FESTIGYM

- » Les gymnastes Handi-Tramp participent dans des catégories FE spécifiques, qui leurs sont réservées.
- » Le Trophée Fédéral est une compétition individuelle ouverte à tous les gymnastes ayant participé à au moins 1 compétition de la filière FE.

PROGRAMME

Le Trophée Fédéral se compose :

- » D'une épreuve qualificative :
 - FE : Réalisation de 2 exercices L1 en accord avec le chapitre "Programme et Conditions Particulières" de la filière Fédérale.
 - NB : Réalisation de 2 exercices L2 en accord avec le chapitre "Programme et Conditions Particulières" de la filière Nationale.
- » D'une épreuve finale :
 - Réservée aux 8 meilleurs gymnastes, par catégorie (FE et NB), à l'issue du tour de qualification, en accord avec le chapitre "Détermination du Classement" des Généralités.

- » Le Trophée Fédéral est également ouvert aux gymnastes de la filière NA qui ne sont pas sélectionnés aux Championnats de France. Ils concourent dans des catégories distinctes (NB).
- » Toute participation en NA au cours de la saison (S1, S2, S3 et S4) interdit la participation en FE lors du Trophée Fédéral.

- » Deux classements par équipes sont établis lors du Trophée Fédéral :

- Un classement FE
- Un classement NB

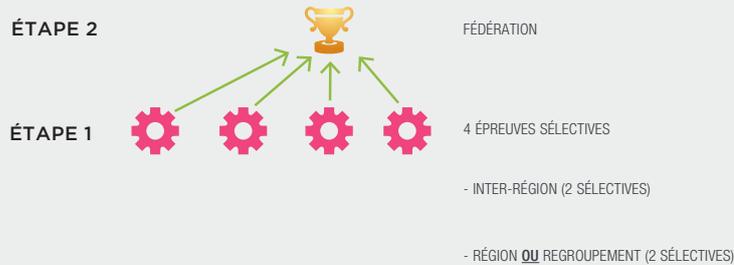
- » Dans chaque filière, le classement est déterminé par l'addition des 3 meilleurs scores obtenus lors des épreuves qualificatives, par les gymnastes d'un même club. L'accès au podium est autorisé à 6 gymnastes par club, au maximum.



PERFORMANCE



CIRCUIT COMPÉTITIF



FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE (NA)

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » Chaque gymnaste doit présenter un L1 et deux L2.
- » Seul le meilleur des deux L2 est retenu pour déterminer le score total du gymnaste (addition L1 + meilleur L2).
- » Pour les finales, le maximum de difficulté est identique à celui des qualifications.
- » Les L1 comportent des exigences propres à chaque catégorie (voir le tableau des exigences de la filière nationale).
- » Dans les catégories 9 ans, 10 ans, 11 ans, 12 ans et 13-14 ans, les gymnastes peuvent réaliser des éléments optionnels bonifiés dans le L1, selon les modalités suivantes :
 - Chaque gymnaste ne peut réaliser que 3 éléments optionnels maximum, dans son L1. Si un gymnaste réalise + de 3 éléments optionnels, seuls les 3 bonus les + élevés seront comptabilisés.
 - La valeur du bonus correspond à la difficulté de l'élément réalisé (par exemple : 4.0 ° = 0,5 pt).

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE A

- » Pour participer au CDF NA, il faut réaliser :
 - 2 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours.
- Lors des 4 compétitions sélectives :
 - S1 en région ou regroupement
 - S2 en région ou regroupement
 - S3 en inter-région
 - S4 en inter-région
- » Les gymnastes qui ne sont pas sélectionnés au CDF NA, sont sélectionnés pour le Trophée Fédéral en NB.

EXIGENCES DE LA FILIÈRE NATIONALE

NA 9 ANS			
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> 1 1 réception ventre 2 1 réception dos 	
	BONUS	4.0 o (avant ou arrière)	0,5 pt
		4.0 < (avant ou arrière)	0,6 pt
		4.1 o	0,6 pt

NA 10 ANS			
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> 1 1 réception ventre 2 1 réception dos 3 1 élément comportant entre 270° et 450° de salto* 	
	BONUS	3.0 o ou < (arrière)	0,3 pt
		3.0 / (avant)	0,3 pt
		4.0 < (arrière)	0,6 pt
		4.1 <	0,6 pt

NA 11 ANS			
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> 1 1 réception ventre 2 1 réception dos 3 2 éléments comportant entre 270° et 450° de salto 	
	BONUS	3.0 o ou < (arrière)	0,3 pt
		3.0 / (avant)	0,3 pt
		5.0 o (cody ou ball out)	0,6 pt
		5.1 o	0,7 pt

NA 12 ANS			
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> 1 1 réception ventre 2 1 réception dos 3 3 éléments comportant entre 270° et 450° de salto 	
	BONUS	3.0 o ou < (arrière)	0,3 pt
		3.0 / (avant)	0,3 pt
		5.0 o (cody)	0,6 pt
		5.0. < (ball out)	0,7 pt
		5.1 o	0,7 pt
		4.2 (full - arrière)	0,7 pt

* Saison 2021-2022 : pénalité de 0,5 pt en l'absence de cette exigence, au lieu de 2 pts

NA 13-14 ANS				NA 15-16 ANS	NA 17ANS ET +
L1 3 BONUS MAXIMUM	EXIGENCES	1 3 éléments de 360° de salto minimum (dont 1 en position <) 2 1 élément de 270° de salto avec réception ventre ou dos		EXIGENCES L1	EXIGENCES L1
	BONUS	5.0 o (cody)	0,6 pt	1 1 élément avec réception ventre ou dos comportant 270° de salto 2 1 élément comportant 450° de salto avec impulsion depuis le dos ou le ventre (en relation avec l'exigence 1) 3 au moins 4 éléments comportant 360° de salto minimum (peut inclure l'exigence 2)	1 1 élément avec réception ventre ou dos comportant au moins 270° de salto 2 1 élément de 360° de salto minimum avec 360° de vrille minimum 3 au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum
		5.1 < (barani ball out)	0,7 pt		
		4.2 (full - arrière)	0,7 pt		
		4.3 (rudy)	0,8 pt		
		7.0.0.° (avant)	0,8 pt		

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE (NA) ET TROPHÉE FÉDÉRAL (NB)

» Le tour de qualification est appelé « ½ finale ».

» Lors de la ½ finale, chaque gymnaste doit réaliser deux L2 (pas de L1). Seul le meilleur des deux L2 est comptabilisé.

» Les 8 meilleurs gymnastes accèdent à la finale, en accord avec le chapitre "détermination du classement" des Généralités.



FILIÈRE NATIONALE SYNCHRONISÉE

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » Chaque groupe synchronisé doit présenter un L2.
- » Lors de la finale, le maximum de difficulté est identique à celui des qualifications.
- » **Constitution d'un groupe synchronisé :**
 - Les 2 gymnastes doivent être licenciés dans le même club.
 - Un gymnaste peut être remplacé si celui-ci est forfait en individuel, au moins 3 jours avant le début de la compétition (sauf CDF).
 - Les groupes synchronisés peuvent être mixtes.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE NA

Pour participer au CDF NA, il faut réaliser :

- » 2 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours
- » Lors des 4 compétitions sélectives :
 - S1 en région ou regroupement.
 - S2 en région ou regroupement.
 - S3 en inter-région.
 - S4 en inter-région.

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE NA

- » Le tour de qualification est appelé « ½ finale ».
- » Lors de la ½ finale, chaque groupe doit réaliser un L2.
- » Les 8 meilleurs groupes accèdent à la finale.



ÉLITE



CIRCUIT COMPÉTITIF

ÉTAPE 4



FÉDÉRATION

4 ÉPREUVES SÉLECTIVES

ÉTAPE 3

- INTER-RÉGION (2 SÉLECTIVES)

ÉTAPE 2

- RÉGION **OU** REGROUPEMENT (1 SÉLECTIVE)

ÉTAPE 1

- MASTERS

FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE

» Dans la filière EL, le sur-classement peut-être autorisé avec l'accord du DHN. La demande doit être adressée par courriel à : derogation@ffgym.fr.

PROGRAMME

CATÉGORIES EL 10 ANS, EL 11 ANS, EL 12 ANS, EL 13-14 ANS ET EL 15-16 ANS

- » Chaque gymnaste doit présenter un L1 et deux L2.
- » Seul le meilleur des deux L2 est retenu pour déterminer le score total du gymnaste (addition L1 + meilleur L2).
- » Les L1 comportent des exigences propres à chaque catégorie (voir chapitre "Exigences de la filière EL").
- » La catégorie EL 10 ans est mixte.

CATÉGORIES EL 17-21 ANS ET EL SENIOR :

- » Chaque gymnaste doit présenter deux L2.
- » Seul le meilleur des deux L2 est retenu pour déterminer le score total du gymnaste.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- » Pour participer au CDF EL, il faut réaliser :
 - 1 fois les minimas de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours.
 - Lors des 4 compétitions sélectives :

EL 10 ANS ET EL 11 ANS	AUTRES CATÉGORIES
S1 en région ou regroupement	Masters
S2 en région ou regroupement	S2 en région ou regroupement
S3 en inter-région	S3 en inter-région
S4 en inter-région	S4 en inter-région



EXIGENCES DE LA FILIÈRE ÉLITE

EL 10 ANS		
L1	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 3 éléments de 270° de salto minimum ❷ 1 réception dos ❸ 1 réception ventre
	EXIGENCE MANQUANTE	1 pt

EL 11 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 1 réception ventre ❷ 1 réception dos ❸ 1 élément comportant 360° de salto minimum et 360° de vrille minimum ❹ au moins 8 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	1 pt (saison 2021-2022)

EL 12 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 1 réception ventre ❷ 1 réception dos ❸ 1 élément comportant 360° de salto minimum et 360° de vrille minimum ❹ au moins 8 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	1 pt (saison 2021-2022)

EL 13-14 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 1 réception dos ou ventre ❷ 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence ❶ ❸ 1 élément avec ou sans vrille comportant au minimum 720° de salto ❹ 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans au moins 360° de salto minimum ❺ au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	2 pts (Code FIG)

EL 15-16 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 1 réception dos ou ventre ❷ 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence ❶ ❸ 1 élément avec ou sans vrille comportant au minimum 720° de salto ❹ 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans 360° de salto minimum ❺ au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	2 pts (Code FIG)



PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- » Le tour de qualification des Championnats de France est appelé « ½ finale ».
- » Lors de la ½ finale, chaque gymnaste doit réaliser deux L2 (pas de L1). Seul le meilleur des deux L2 est comptabilisé.
- » Les 8 meilleurs gymnastes accèdent à la finale en accord avec le chapitre "Détermination du classement".



FILIÈRE ÉLITE SYNCHRONISÉE

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- » Chaque groupe synchronisé doit présenter un L2.
- » Dans la filière EL, le sur-classement peut être autorisé avec accord du DHN. La demande doit être envoyée à l'adresse : derogation@ffgym.fr.
- » Les gymnastes de la catégorie EL 10 ans ne peuvent concourir en synchronisé que dans la filière NA, sauf demande de dérogation.

ACCÈS AU PODIUM :

- » Les groupes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance¹ des gymnastes qui les composent
 - » Tous les groupes qui accèdent au podium sont récompensés
 - » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls groupes composés de gymnastes licenciés dans le même club¹, au fur et à mesure du classement.
- ¹ l'appartenance à un même club est déterminé soit par le club principal, soit par le club secondaire

CONSTITUTION D'UN GROUPE SYNCHRONISÉ :

- » Un gymnaste peut être remplacé si celui-ci est forfait en individuel, au moins 3 jours avant le début de la compétition (sauf CDF).
- » Les groupes synchronisés peuvent être mixtes en EL 11-12 ans et EL 13-14 ans pour des gymnastes issus du même club.
- » Il est possible de constituer des groupes synchronisés issus de clubs différents dans toutes les catégories, à condition qu'ils ne soient pas mixtes et que les deux gymnastes concourent en EL en TRI.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- » Pour participer au CDF EL, il faut réaliser :
 - 1 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours.
 - Lors des 4 compétitions sélectives :

EL 11-12 ANS	AUTRES CATÉGORIES
S1 en région ou regroupement	Masters
S2 en région ou regroupement	S2 en région ou regroupement
S3 en inter-région	S3 en inter-région
S4 en inter-région	S4 en inter-région



MASTERS

- » Le Masters est une compétition internationale réservée aux gymnastes de la filière Élite.
- » Des catégories (FIG) sont créées spécifiquement pour le Masters (avec des années d'âge différentes de la saison FFGym).
- » La compétition est régie selon :
 - Le Code FIG 2017-2020 (Senior)
 - Le Code FIG CMGA 2017-2020 (autres catégories)
- » Les cartes de compétition sont obligatoires pour tous les participants en TRI et TRS.

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES TRI

- » Chaque gymnaste doit présenter un L1 et un L2.
- » Le score de qualification de chaque gymnaste est obtenu par l'addition du L1 + L2.
- » Les 8 meilleurs gymnastes à l'issue du tour de qualification participent à la finale.
- » Les L1 comportent des exigences propres à chaque catégorie :



FIG 11-12 ANS		
L1 CODE FIG 2017-2020	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 1 réception dos ❷ 1 réception ventre ❸ 1 élément comportant 360° de vrille minimum ❹ au moins 8 éléments comportant 270° de salto minimum

FIG 13-14 ANS		
L1 CODE FIG 2017-2020	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 1 réception dos ou ventre ❷ 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence ❶ ❸ 1 élément avec ou sans vrille comportant au minimum 720° de salto ❹ 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans 360° de salto minimum ❺ au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum

FIG 15-16 ANS		
L1 CODE FIG 2017-2020	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 1 réception dos ou ventre ❷ 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence ❶ ❸ 1 élément avec ou sans vrille comportant au minimum 720° de salto ❹ 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans 360° de salto minimum ❺ au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum

FIG 17-21 ANS		
L1 CODE FIG 2017-2020	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 2 éléments comptabilisés en difficulté ❷ Ces éléments ne peuvent pas être répétés dans le L2 (le cas échéant, la difficulté de l'élément répété n'est pas comptabilisée) ❸ Les 10 éléments doivent comporter 270° de salto minimum

FIG SENIOR		
L1 CODE FIG 2017-2020	EXIGENCES	<ol style="list-style-type: none"> ❶ 4 éléments comptabilisés en difficulté ❷ Ces éléments ne peuvent pas être répétés dans le L2 (le cas échéant, la difficulté de l'élément répété n'est pas comptabilisée) ❸ Les 10 éléments doivent comporter 270° de salto minimum



PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES TRS

- » Chaque groupe synchronisé doit présenter un L2.
- » Les 8 meilleurs groupes à l'issue du tour de qualification participent à la finale.
- » Les groupes synchronisés peuvent être mixtes en FIG 11-12 ans et FIG 13-14 ans pour des gymnastes issus du même club.
- » Il est possible de constituer des groupes synchronisés issus de clubs différents dans toutes les catégories du Masters, à condition qu'ils ne soient pas mixtes.

SÉLECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN FILIÈRE ELITE

TRI

- » Pour obtenir sa sélection au Championnat de France dans la filière Élite, un gymnaste doit, lors de son L2 ou de la finale :
 - réaliser le minimum de difficulté de la catégorie FFGym dans laquelle il doit concourir au cours de la saison.
 - obtenir une note d'exécution de 14,0 pts minimum

TRS

- » Pour obtenir sa sélection au Championnat de France dans la filière Élite, un groupe synchronisé doit, lors de son L2 ou de la finale :
 - réaliser le minimum de difficulté de la catégorie FFGym dans laquelle il doit concourir au cours de la saison.
 - obtenir le total sélectif de la catégorie dans laquelle il doit concourir au cours de la saison.



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- » Une équipe est composée de 4 gymnastes masculins ou 4 gymnastes féminines (3 au minimum) nés en 2013 et avant. Les clubs engagent leurs équipes sélectionnées en précisant le nom des gymnastes.
- » Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par niveau et un maximum de deux équipes sur les 3 niveaux.
- » L'ordre d'inscription est l'ordre de passage des compétiteurs au sein de l'équipe.
- » Les modifications doivent être transmises au Directeur de la compétition la veille de la compétition avant 18h.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

- » Ce règlement est identique pour les filles et les garçons
- » Il existe 3 niveaux lors de cette compétition :

NIVEAUX DE COMPÉTITION	NATIONALE 1	NATIONALE 2	NATIONALE 3
NOMBRE D'ÉQUIPES	10 équipes	10 équipes	Défini en fonction des résultats des CDF par équipes de l'année précédente et des résultats de la S3 et S4 de la saison en cours
ÉQUIPE FORFAIT	Pas de remplaçant	Pas de remplaçant	

* Une club dont l'une des 2 équipes qualifiées pour les CDF par équipes est déclarée forfait, doit obligatoirement participer dans le niveau le plus élevé pour lequel il a obtenu une qualification.

- » Les clubs doivent présenter :
 - Un juge pour 1 ou 2 équipes engagées
 - Deux juges pour 3 ou 4 équipes engagées
 - » Les gymnastes d'une même équipe doivent porter des tenues identiques. Les hommes peuvent choisir de porter un short ou un sokol de même couleur pendant la compétition, indépendamment les uns des autres, sans pénalité.
- Toutefois, lors des présentations, ils doivent porter une tenue identique. En cas de manquement à cette règle, l'équipe sera pénalisée de 0.2 pt sur le total de chaque gymnaste qui la compose.



MODE DE SÉLECTION

» Ce système est basé sur des montées et descentes en N1, N2 et N3 ainsi qu'une qualification à l'issue des S3 et S4.

CLASSEMENT A L'ISSUE DES FINALES		CLASSEMENT A L'ISSUE DES FINALES		CLASSEMENT A L'ISSUE DES FINALES	
N1		N2		N3	
1	Clubs maintenus en N1	1	Clubs promus en N1	1	Clubs promus en N2
2		2		2	
3		3		3	
4	Clubs maintenus en N1	4	Clubs maintenus en N2	4	Doivent repasser par les sélections lors des S3 et S4
5		5		5	
6		6		6	
7	Clubs maintenus en N1	7	Clubs maintenus en N2	7	
8		8		8	
9		9		9	
10	Clubs rétrogradés en N2	10	Clubs rétrogradés en N3	10	

MONTÉES / DESCENTES

NATIONALE 1

» Si l'un des 3 clubs promus est déjà représenté en N1, il reste en N2. Il sera remplacé par l'un des clubs suivants, selon le classement.

NATIONALE 2

» Si l'un des 3 clubs promus est déjà représenté en N2, il reste en N3. Il sera remplacé par l'un des clubs suivants, selon le classement.

» Un club rétrogradé de la N1 à la N2 qui possède déjà une équipe en N2, est reversé en N3 de manière à conserver une équipe en N2 et une équipe en N3.

NATIONALE 3

» Les places restantes en N3 seront attribuées selon les modalités suivantes :

- A l'issue de la S3 et de la S4, seul le meilleur L2 de chaque gymnaste est conservé.
- les 3 meilleurs L2 sont additionnés pour chaque club. Pour les clubs déjà représentés en N1 ou N2, les L2 classés 4e, 5e et 6e seront comptabilisés.
- La meilleure équipe féminine et la meilleure équipe masculine de chaque région ou regroupement est sélectionnée en N3.

• Les équipes classées à la 2ème place de chaque région ou regroupement sont réservistes.

• Si le 1er club de ce classement est déjà représenté en N3, la place est attribuée au 2ème et ainsi de suite.

» Un club qui a déclaré forfait lors du CDF Equipes précédent, devra repasser par les sélections lors des S3 et S4 pour prétendre à concourir en N3.



CAS D'EX AEQUO

- » Pour tous les cas d'ex æquo se référer au chapitre « Règlementation Générale du Règlement Technique en vigueur.

CAS PARTICULIERS POUR LA PARTICIPATION EN N1

Gymnastes autorisés à concourir :

- » Chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (10 gymnastes au maximum) et transmettre à la FFGym la liste correspondante avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :
 - La copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de

l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;

- Une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).
- » Tous les gymnastes identifiés par un club devront être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
- » Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en N1 sera publiée.

Gymnastes formés localement

- » Pour être classée, chaque équipe doit faire concourir

obligatoirement deux gymnastes formés localement (GFL).

- » Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :
 - a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
 - et qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée
- » **L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.*

PROGRAMME

ÉPREUVE QUALIFICATIVE

- » Les équipes sont réparties en groupes selon le classement.
- » L'épreuve qualificative se compose d'un L2 pour chacun des 4 gymnastes des clubs.
- » L'exercice L2 n'est pas soumis à des minima ou maxima de difficulté.
- » Les 3 meilleures notes sont additionnées pour donner le score du club

ÉPREUVE FINALE

- » Les 5 premiers clubs de chaque niveau sont qualifiés pour la finale.
- » Les 5 équipes finalistes sont partagées en deux séries de 10 gymnastes (2 gymnastes par équipe et par série).
- » L'ordre de passage est le même qu'en qualification.
- » L'épreuve finale se compose d'un L2 pour chacun des 4 gymnastes des clubs finalistes, après remise à zéro des scores à l'issue de l'épreuve qualificative.
- » Les 3 meilleures notes sont additionnées pour chaque équipe pour donner le score final du club.



HANDI-TRAMP

LA COMPÉTITION

- » La compétition Handi-Tramp est une compétition individuelle ouverte aux gymnastes porteurs d'un handicap.
- » Cette compétition se déroule simultanément aux compétitions de la filière Fédérale en Trampoline.
- » Pour le Trophée fédéral, les gymnastes porteurs d'un handicap concourent individuellement **et** peuvent être également intégrés à une équipe de leur club (avec application du règlement adapté Handi-Tramp).

QUALIFICATION ET ENGAGEMENT

- » Tous les gymnastes ayant participé aux compétitions qualificatives de niveau inter-départemental, régional **ou** regroupement sont qualifiés pour le Trophée fédéral Handi-Tramp (voir pages 22 à 24). Comme le précise la réglementation, ces gymnastes devront être engagés informatiquement par leur club pour participer à cette compétition, dans le respect des modalités et du délai de forclusion précisés dans le dossier technique de la compétition.

LES CATÉGORIES

Handi-Tramp 9-12 ans		Handi-Tramp 12 ans et plus	
Difficulté maximum : 2,8 pts		Difficulté maximum : 6,0 pts (les rotations transversales de 720° ne sont pas autorisées)	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin

- » Les gymnastes âgés de 12 ans ont la possibilité de s'engager au choix dans l'une **ou** l'autre des catégories.
- » Un classement individuel spécifique au Trophée Fédéral Handi-Tramp sera proposé sur la base des catégories d'âge et en correspondance avec les catégories du Trophée Fédéral Trampoline ouvert aux handi :
- Un classement féminin 9-12 ans ;
- Un classement masculin 9-12 ans ;
- Un classement féminin 12 ans et plus ;
- Un classement masculin 12 ans et plus.



LE JUGEMENT

- » La compétition Handi-Tramp est intégrée aux compétitions sélectives de la filière Fédérale et au Trophée fédéral.
- » Le jugement de la compétition est réalisé par le jury de la compétition d'après le règlement FFGym et avec les adaptations Handi-Tramp FFGym (se référer à la lettre FFGym TR-TU de l'année en cours).
- » Il est demandé 1 juge de niveau 1 par club et par catégorie. Un tirage au sort est réalisé au moins 7 jours avant la compétition. Les jurys sont mis en ligne avant la compétition. La présence à la réunion de juges est obligatoire pour les juges désignés par le tirage au sort y compris les juges désignés comme remplaçants.
- » La tenue des juges doit être conforme au règlement fédéral. Les juges non prévus dans les jurys ne sont pas obligés d'être présents le jour de la compétition.
- » Pour faciliter le développement du Handi-Tramp, les clubs peuvent dans leurs 2 premières saisons de pratique, obtenir une dérogation, s'ils en font la demande. Cette demande doit être faite avant le tirage au sort des juges auprès du responsable de la compétition.

PROGRAMME TECHNIQUE ET AMÉNAGEMENTS

- » Rappel : Pour les gymnastes concourant dans une équipe, les tenues des gymnastes doivent être identiques. Pour les équipes mixtes, la couleur dominante doit être similaire (règlement fédéral).
- » Pour chaque compétition, il suffit de fournir à l'accueil des clubs les documents suivants agrafés pour chaque athlète :
 - CARTE DE COMPÉTITION spécifique Handi-Tramp
 - + LISTE DES AMÉNAGEMENTS (2 pages)



PROGRAMME HANDI-TRAMP 2021-2022

EXERCICES DE BASE	AMÉNAGEMENTS	PÉNALITÉ EXÉ	VALEUR DIFF	COMMENTAIRES	METTRE UNE CROIX SI UTILISÉ
SAUT GROUPÉ	Prise d'au moins un genou	Pénalité maxi 0,2 pour le groupé			
SAUT ÉCART	Croix de St André	0,2			
	Jambes en dessous du bassin à + 135°	0,2			
SAUT CARPÉ	Jambes en dessous du bassin à + 135°	0,1			
½ VRILLE	Si arrivée 1 pied mais enchaînement	Pas de pénalité	0,1	Autorisation de poursuivre	
VRILLE	Possible par deux demi et pose de pied intermédiaire	0,2	0,2		
ASSIS DEBOUT	Arrivée jambes fléchies ou décalées	0,2			
	Le compétiteur reste assis et ne remonte pas	0,5		Autorisation de poursuivre	
ASSIS ½ VRILLE DEBOUT	Si la ½ vrille n'est pas complète	Pas de pénalité	0,1		
	Arrivée un pied mais enchaînement	Pas de pénalité	0,1	Autorisation de poursuivre	
	Assis debout ½ tour debout	0,2	0,1		
½ ASSIS DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,1		
	½ debout assis debout	0,2	0,1		
½ ASSIS ½ DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,2		
VENTRE DEBOUT	4 pattes ventre 4 pattes debout	0,2	0,2	2 éléments	
	4 pattes ventre debout	0,1	0,2	2 éléments	
	Ventre debout départ accroupi	0,1	0,2	2 éléments	
	Retour accroupi	0,1	0,1	1 élément	
	Retour un pied avec enchaînement ou fin	Pas de pénalité	0,1	Autorisé si enchaînement	
½ VENTRE DEBOUT	Demi debout + ventre debout	0,2	0,3	2 éléments	
	Demi 4 pattes ventre debout	0,1	0,3	2 éléments	
	Si diagonale	Pas de pénalité			
DOS DEBOUT	Pas de maintien de jambes au contact	Pénalité habituelle			
	Assis dos debout	0,2	0,2	2 éléments	
	Dos dos debout ou aide des mains	0,2	0,2	2 éléments	
	Dos assis debout	0,2	0,2	2 éléments	
DOS ½ DEBOUT	Si demi vrille non terminée mais enchaînement	Pas de pénalité	0,3	2 éléments	
½ DOS DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,3	2 éléments	
	Demi debout dos debout	0,2	0,3	2 éléments	
½ DOS ½ DEBOUT	Si prise de diagonale mais enchaînement	Pas de pénalité	0,4	2 éléments	



ÉLÉMENTS JOKER : ÉLÉMENT SÉPARÉ

EXERCICES DE BASE	AMÉNAGEMENTS	PÉNALITÉ EXÉ	VALEUR DIFF	COMMENTAIRES	METTRE UNE CROIX SI UTILISÉ
SALTO AVANT GROUPE	4 pattes rentré tête debout	0,1	0,3	Possibilité de présenter séparément	
	4 pattes rentré tête debout + pose de mains	0,2	0,3		
	4 pattes rentré tête assis debout	0,2	0,3		
	Debout fléchi rentré tête debout	0,1	0,3		
	Debout fléchi rentré tête assis debout	0,2	0,3		
	Debout rentré tête debout	0,1	0,3		
	Arrivée assis directe par le rentré tête	0,2	0,4		
	Arrivée debout talons déséquilibre arrière	0,1	0,4		
SALTO ARRIÈRE GROUPE	Pull-over par le groupé (bombe)	0,1	0,3	Possibilité de présenter séparément	
	Pull par chute dos bassin roulade rebond				
	<i>Si parade ou aménagements ou aide, la pénalité du règlement se cumule avec celle du tableau</i> Avec pose de mains	0,2	0,3		
	Pull par chute dos bassin roulade rebond				
	Sans pose de mains	0,1	0,3		
	Arrière arrivé 4 pattes (seul)	0,3	0,3		
	Arrière groupé diagonale	Pas de pénalité	0,4		
CAT TWIST			0,2	A présenter séparément	
ROLLER			0,2		
DOS ½ VENTRE DEBOUT			0,2		
ASSIS ½ VENTRE DEBOUT			0,2		
VENTRE ½ DOS DEBOUT			0,2		
VENTRE DOS DEBOUT			0,3		
VENTRE ½ VENTRE DEBOUT			0,4		
DOS ½ DOS DEBOUT			0,4		
CORSCREW			0,5		

PÉNALITÉS D'EXÉCUTION SUPPLÉMENTAIRES ET AMÉNAGEMENTS AUTORISÉS

1. Les chandelles intermédiaires sont autorisées pour un total de trois au maximum.
2. Au-delà de trois chandelles, la pénalité est d'un point par chandelle supplémentaire.
3. Un élément difficile présent dans la liste spécifique peut être présenté et noté sur un point, séparément de l'exercice (Joker), il peut remplacer un autre élément. Dans ce cas les neuf autres éléments composent l'exercice auquel sont ajoutés les points obtenus par le joker.
4. L'entraîneur peut être autorisé à parler à haute voix au compétiteur sans pénalité.
5. Le « lancer retiré » de tapis est autorisé si nécessaire, même au milieu de l'exercice mais pénalisé de 0,2. Ce jet de tapis n'est pas compté comme une interruption d'exercice.
6. Le temps de départ peut être augmenté si nécessaire de 30 secondes de plus par pénalité, mais les pénalités restent les mêmes (0,1 pour 1'30 / 0,2 pour 2' / 0,3 pour 2'30).
7. Tous les éléments de base trampoline sont remplaçables par des éléments d'adaptation ou d'aménagements figurant dans une grille correspondante, moyennant un système de pénalités en exécution. (Voir éléments d'aménagement).
8. La valeur en difficulté d'un élément aménagé figure dans le tableau des éléments autorisés, il ne représente qu'une seule touche, ou le même nombre de touches que l'élément de base qu'il remplace.
9. L'aide à la réalisation d'un salto est autorisée si l'exercice est présenté séparément dans le cadre du « Joker » pénalité de 0,3 en exécution.
10. La parade sur le trampoline sans aide à la réalisation est autorisée dans le cadre du « Joker » pénalité 0,2 pour la touche.
11. La parade sur le trampoline par sécurité peut être autorisée pour la durée de tout le mouvement si le pareur est du côté opposé au jury et qu'il ne touche pas le compétiteur : pénalité de 0,3 retirés lors de la pénalité de stabilité finale.
12. Dans le cas d'un arrêt total d'exercice par chute, ou coupure de toile suivi d'une reprise de la suite de l'exercice, l'arrêt n'est pas considéré comme une interruption mais la pénalité est de 1 point.
13. L'arrêt final n'est pas pénalisé s'il est effectué sur un pied.
14. Au cours d'un enchaînement, une liaison entre deux figures qui se fait seulement sur un pied ne donne pas d'arrêt d'exercice mais une pénalité de 0,3 en exécution.
15. Un oubli d'un élément est pénalisé d'un point mais il n'y a pas d'interruption d'exercice. (Réservé handicap mental).
16. Erreur de départ ou oubli dans les 3 premières touches. Autorisation de recommencer mais pénalité de 0,3.
17. Un seul élément peut être répété une seule fois, sans avoir de pénalité.
18. La pénalité finale sur les 3 secondes d'arrêt n'est pas appliquée, si intention visible d'arrêt puis déséquilibre du au handicap. (Réservé pour handicap physique jambes).
19. Dans le cas d'une orthèse ou prothèse, le port du sokol est aménageable en pantalon blanc.
20. En filière HANDI TRAMP, pour les filles de 15 ans et plus, le port du short collant est autorisé par-dessus le justaucorps.
21. Dans le cas d'un problème mental, l'entraîneur peut solliciter du JA l'autorisation de passer en dernier dans l'échauffement et en premier dans la compétition, de manière à ce que l'enchaînement soit conservé en mémoire. Pénalité : 0,1.
22. Dans le cas d'un handicap avéré sur l'incapacité de tendre les pointes la pénalité du pied n'est pas appliquée.

